



Le Conseil d'Etat
844-2026

Département fédéral des finances (DFF)
Madame Karin Keller-Sutter
Conseillère fédérale
Bundesgasse 3
3003 Berne

Concerne : consultation relative à la modification de la loi sur la TVA

Madame la Conseillère fédérale,

Nous nous référons à votre courrier du 5 décembre 2025 par lequel vous nous avez invités à prendre position sur la modification de loi fédérale sur la taxe sur la valeur ajoutée (LTVA) et vous remercions d'avoir sollicité l'avis de notre Conseil.

Ce dernier soutient le projet de modification sur les deux volets. Le traitement fiscal des combinaisons de prestations contribue à renforcer l'attractivité touristique de la Suisse. L'assujettissement des plateformes pour les services électroniques répond quant à lui à un objectif d'uniformisation de la pratique fiscale dans le domaine numérique.

Nous relevons par ailleurs que la combinaison de ces deux mesures présente l'avantage d'assurer un équilibre neutre des recettes fiscales.

En vous réitérant nos remerciements pour votre consultation, nous vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, à l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle Righetti-El Zayadi

Le président :

Thierry Apothéloz

Copie à : vernehmlassungen@estv.admin.ch